

Blagnac, le 28 septembre 2018



L'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Blagnac

à

Mesdames et messieurs les directeurs,
mesdames et messieurs les enseignants,
mesdames et messieurs les membres du RASED,

Objet : 18-19 Note de Service n°3

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Dossier suivi par
Peggy Pitaval
IEN
Téléphone
05 67 52 41 34
Fax
05 67 52 41 39
Mél.
ien31-blagnac@ac-toulouse.fr

NOTE DE SERVICE N°3 : Formation continue

A faire signer par l'ensemble des enseignants administrativement rattachés à l'école

Rappel :

Les notes de service ont vocation à préciser les modalités de fonctionnement de la circonscription. Les directrices et directeurs veilleront à ce que chaque enseignant rattaché à l'école (adjoints, remplaçants, psychologues de l'éducation nationale, enseignants spécialisés etc...) ait connaissance de toutes les informations transmises au cours de l'année scolaire.

Emargement :

Sommaire :

1. Le cadre institutionnel
2. Le plan de formation de la circonscription
3. Les contenus des animations pédagogiques
4. Les obligations de service en fonction des temps d'exercice
5. Les procédures d'inscription

1. Le cadre institutionnel

- circulaire n° 2013/019 du 4-2-2013 relative aux Obligations Réglementaires de Service
- circulaire n° 2°14-107 du 18-8-2014 relative à l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

Chaque enseignant affecté à une classe, à un poste spécialisé ou de remplacement dispose de 18 heures de formation continue obligatoire définies par la circulaire n°2013/019 du 4-2-2013 relative aux Obligations Réglementaires de Service.

Les animations pédagogiques sont des temps de formation inclus dans le temps de service. A cet égard, toute absence sera justifiée selon les modalités en vigueur.

Les enseignants spécialisés exerçant en RASED peuvent participer aux animations et formations pédagogiques de la circonscription **s'ils le souhaitent**. Ils doivent alors s'inscrire à celles-ci selon les mêmes modalités que les enseignants.

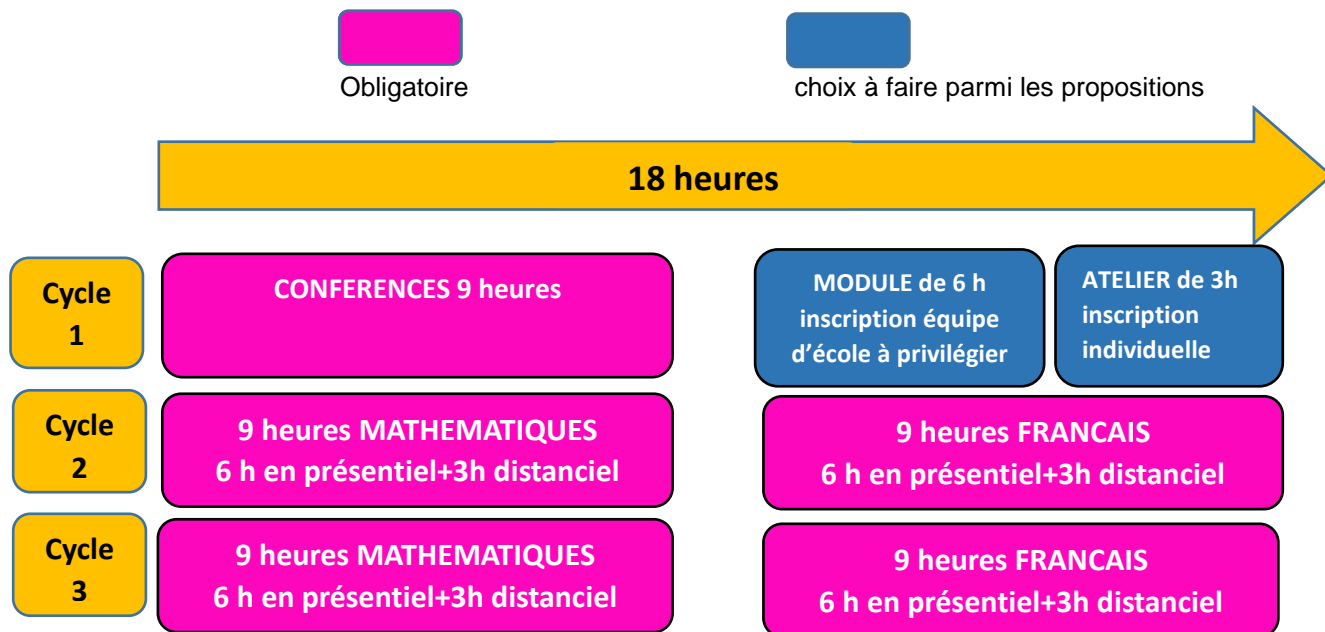
2. Le plan de formation de la circonscription

Le plan de formation comprend :

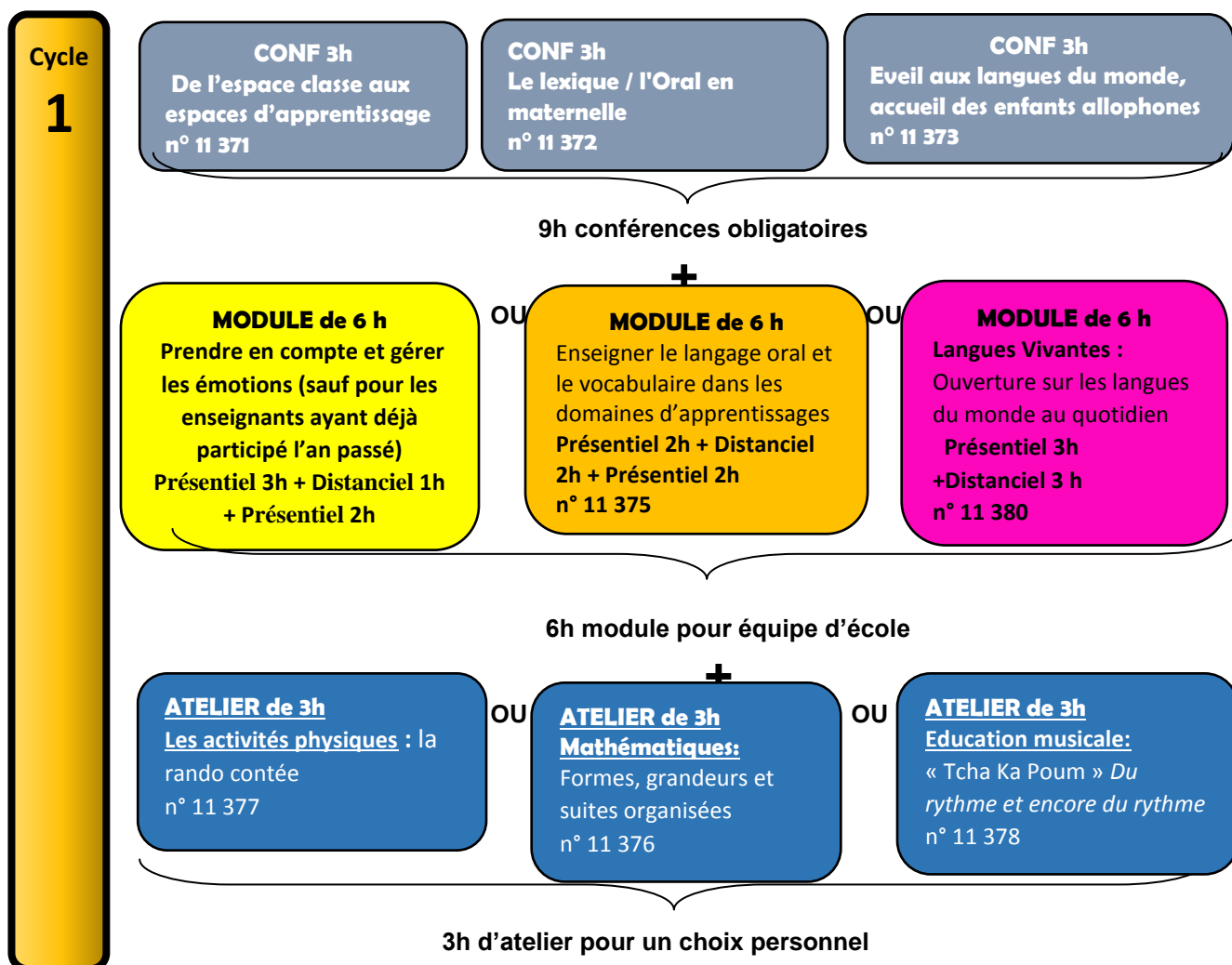
- Les 18h d'animations pédagogiques élaborées par l'équipe de circonscription.
Les inscriptions sont individuelles et réalisées par les enseignants.
- Les formations proposées par les Conseillers Pédagogiques Départementaux (CPD) à candidature individuelle au Plan Départemental de Formation (PDF)
Les formations à candidature individuelle proposées au Plan Académique de Formation (PAF) ou au Plan National de Formation (PNF)
Les inscriptions sont individuelles et réalisées par les enseignants.
- Les liaisons école-collège, formation des directeurs, formation des débutants au CP, les stages écoles pour l'accompagnement des enseignants dans le cadre du PPCR... sont des formations à **public désigné pour lesquelles les inscriptions sont automatiques.**

Le tableau suivant expose les formations dans le cadre des 18 heures d'animations pédagogiques.

Les animations pédagogiques 2018 2019



3. Les contenus des animations pédagogiques



Cycles

**2
et
3**

Mathématiques
Résolution de problèmes 9h



Français
Le lexique 9h



4. Les obligations de service en fonction des temps d'exercice

Quotité	Heures	CYCLE 1		
100%	18h	9h de conférences	Module de 6h	Atelier de 3h
80% et 77,78%	15h	9h de conférences	Module de 6h	
75% et 66,67%	12h	9h de conférences		Atelier de 3h
50%	9h	9h de conférences		

Quotité	Heures	CYCLES 2 et 3	
100%	18h	9h parcours Mathématiques 3h P + 3hD + 3h P	9h parcours Langue Française 3h P + 3 h D+ 3h P
80% et 77,78%	15h	9h parcours Mathématiques	6h Parcours Langue Française (3h P + 3h D)
75% et 66,67%	12h	9h parcours Mathématiques	3h Parcours Langue Française (3h P)
50%	9h	9h parcours Mathématiques	

5. Les procédures d'inscription

Cette année les inscriptions aux formations, aux animations pédagogiques et aux stages seront réalisées uniquement sur **GAÏA** (et non plus sur circonscrip) à l'adresse suivante : <https://si-1d.ac-toulouse.fr/>

Connexion : identifiant (première lettre du prénom suivie du nom de famille) + Mot de passe (NUMEN ou bien celui que vous avez réinitialisé)

Rubrique : Gestion des personnels → GAIA accès individuel

Le code **18D0310036** correspond au dispositif de la **circonscription de Blagnac**. Chaque circonscription a son propre code dispositif.

Au sein de ce dispositif, vous trouverez des modules (code à 5 chiffres) qui correspondent aux animations pédagogiques de circonscription. C'est à ces modules que vous vous inscrirez.

Chaque module est décliné en sessions qui indiquent le contenu, ainsi que les modalités d'organisation de l'animation (date, horaire, lieu). **Certains modules peuvent être scindés en 2 groupes. La composition des groupes est la suivante :**

Groupe 1 : les écoles Beauzelle, de Cornebarrieu et 4 écoles de Blagnac (Aérogare, J. Moulin, les Perséides, St Exupéry maternelle)

Groupe 2 : les écoles de Fenouillet, de Gagnac, de Lespinasse, de Seilh et des écoles de Blagnac (Weidknet, les Prés, R. Cassin, C. Ader, S. Lacore)

Attention le module choisi peut avoir le même numéro, mais en fonction du groupe, la session n'aura pas lieu le même jour.

Lorsque le mot « **virtuel** » apparaît, cela signifie que c'est un **travail en distanciel**. Les dates sont donc fictives car définies en fonction de chaque école. **Vous devez malgré tout vous inscrire à ce module** pour faire apparaître les 18h de formation continue dans votre quotité de service.

Enfin, les inscriptions aux animations pédagogiques de circonscription sont ouvertes à partir du **28 septembre 2018 au 8 octobre 2018**. Veillez à conserver un récapitulatif de vos inscriptions

Le tableau ci-dessous vous aidera lors de votre inscription.

	n° de module		
Cycle 1	obligatoire	11 371	3h
	obligatoire	11 372	
	obligatoire	11 373	
+			
		11 374	6h
Ou		11 375	
Ou		11 380	
+			
		11 376	3h
ou		11 377	
Ou		11 378	

		n° de module	
Cycle 2	Math	11 360	9h
		11 363	
		11 364	
	Français	11 366	9h
		11 369	
		11 370	

		n° de module	
Cycle 3	Math	11 351	9h
		11 353	
		11 354	
	Français	11 355	9h
		11 357	
		11 358	

En annexe, un tutoriel « Gaïa pas à pas » pourra vous aider pour votre inscription.

Les convocations seront envoyées sur la boîte mail de votre école de rattachement. Les directeurs doivent veiller à transmettre l'information le plus rapidement possible.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'équipe de circonscription.

Je vous souhaite des formations enrichissantes.

L'inspectrice de l'éducation nationale,
Peggy Pitaval

